545
no. 47
45

DE PAR LE ROY.

ARREST DU CONSEIL D'ETAT,

Du dixiéme May 1707.

PORTANT SURCEANCE A L'EXECUTION de la Declaration du Roy du 12. Avril dernier, concernant les Billets de Monoye.

EXTRAIT DES REGISTRES DV CONSEIL D'ETAT.

LE ROY ayant receu differens Memoires de plusieurs Negocians à l'occasion de la Declaration du 12. Avril dernier, par laquelle Sa Majesté a Ordonné l'introduction des Billets de Monoye dans tout le Royaume, & qu'ils seroient pris pour un Tiers dans tous les Payemens jusqu'au dernier de Decembre de la presente année, par lesquels ils font connoître à Sa Majesté le dérangement & l'embarras que cette nouveauté pourroit introduire dans le Commerce des Manufactures, & celui, qui se fait avec les Etrangers : Sa Majesté en attendant l'Examen, qui doit être fait des raisons contenuës dans ces Memoires, & qu'Elle puisse prendre une derniere résolution à cet égard, & qu'Elle fasse expedier une Declaration, qui explique plus particulierement ses intentions, a jugé à propos d'Ordonner qu'il seroit surcis à l'éxécution de ladite Declaration du 12. Avril dernier : Oüi le Raport du Sieur Chamillart, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôlleur General des Finances : SA MAJESTE' E'TANT EN SON CONSEIL, a Ordonné & Ordonne, qu'il sera surcis à l'éxécution de ladite Declaration du 12. Avril dernier jusqu'à ce qu'autrement par Sa Majesté en ait été ordonné : Et sera le present Arrest leu, publié & affiché par tout où besoin sera à ce qu'aucun n'en ignore. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Marly, le dixiéme jour de May, mil sept cens sept. Signé PHELYPEAUX.

CHARLES TRVDAINE, CHEVALIER, SEIGNEVR de Montigny, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police, & Finances en la Ville & Generalité de Lyon.

VEU l'Arrest du Conseil cy-dessus :

NOUS ORDONNONS, qu'il sera éxécuté selon sa forme & teneur dans l'étenduë de nôtre Département, & à cet effet leu, publié & affiché par tout où besoin sera à ce qu'aucun n'en ignore. FAIT à Lyon ce 15. May 1707.

Signé TRUDAINE. *Par Monseigneur,*